



2022.03300

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Bundesplatz 3
3003 Berne



Notre réf. *60
Votre réf. /

Date 10 AOUT 2022

Loi fédérale sur le traitement des données relatives aux passagers aériens pour la lutte contre les infractions terroristes et les autres infractions pénales graves : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais fait suite à votre correspondance du 13 avril 2022 et vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée.

Sur le plan sécuritaire, nous saluons ce projet de loi qui permettra de traiter les données collectées lors de la réservation et de l'enregistrement des vols dans le but de lutter contre les infractions terroristes et autres infractions pénales graves.

Toutefois, les données seront traitées par l'Unité d'information passagers (UIP), rattachée à Fedpol, qui emploiera 30 EPT. La moitié des collaborateurs seront détachés par les cantons. A ce sujet, nous nous permettons de soulever les problématiques financières liées aux coûts générés pour notre canton par le détachement d'un collaborateur et la prise en charge de son indemnisation. De plus, l'intégration des données Passenger Name Record (PNR) à notre Corps de police impliquera également l'augmentation des ressources internes. Pour le surplus, nous n'avons pas d'observations particulières à faire valoir.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à M. Christian Varone, Commandant de la Police cantonale
kd-rechtsabteilung@fedpol.admin.ch